Commune de Myon

1 rue Georges Colomb 25440

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 05 JUIN 2026 à 20h00

Etaient présents : Mesdames, Nadine Enderlin, Elodie Cuny, Marielle Castella, Sarah Vionnet et Messieurs David Bardey, Louis Vallet, Daniel Manfredi.
Étaient absents excusés : Frédéric Albert, Anne-Sophie Maire, Clément Boichut, Enzo Cattarin.
Quorum : quatre
Secrétaire de séance : Elodie Cuny

Ordre du jour

- Validation du procès-verbal du 21 mai 2026
- Tarification Service Périscolaire
- Nomination des référents « Ambroisie »
- Désignation titulaire et suppléant à la CLECT de la Communauté de Communes Loue-Lison
- Désignation de délégué au Conseil d'Exploitation Assainissement collectif et non collectif de la CCLL
- Reconduction Carte Avantage Jeunes
- Communication sur l'îlot de sénescence du Mont Bergeret
- Questions diverses

Validation du procès-verbal du 21 Mai 2026

Le procès-verbal de la réunion du 21 Mai 2026 est approuvé à l'unanimité des présents.

Tarification Service Périscolaire

Elodie CUNY, 2e adjointe en charge de l'Ecole/Périscolaire, fait la présentation de deux propositions d'augmentation (2% ou 5% / an sur la durée du mandat). Une augmentation de 2% entrainerait une économie de 200 €/an pour la commune de Myon ; en contrepartie, une augmentation de 5 % serait trop élevée pour les parents. Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs.
Toutefois, la présentation sera faite lors de la prochaine entente scolaire pour connaître le point de vue des autres municipalités.

Nomination des référents « Ambroisie »

L'ambroisie, plante éminemment allergisante et envahissante, poursuit sa progression.
L'association STOP Ambroisie rappelle l'obligation de nommer au moins 2 référents pour lutter contre l'ambroisie et limiter le fléau sanitaire ainsi que l'impact sur les rendements agricoles.

Après délibération, Mesdames **Castella Marielle** et **Enderlin Nadine** sont nommées référentes Ambroisie.

Désignation Titulaire et Suppléant à la CLECT de la Communauté de Communes Loue Lison

La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) a pour rôle d'évaluer les montants des charges transférées. Cette évaluation est nécessaire à la fixation du montant de l'attribution de compensation entre la commune et la Communauté de Communes.
Sont désignés : **Louis Vallet** (Titulaire) et **Daniel Manfredi** (Suppléant)

Désignation d'un délégué au Conseil d'Exploitation Assainissement collectif et non collectif de la CCLL

La désignation d'un délégué élu, membre du conseil municipal, représentera la commune au conseil d'exploitation de la RALL (Régie d'Assainissement Loue Lison).
Mme le Maire expose que la démarche permettra d'avoir une vue sur la gestion publique de l'assainissement collectif et non collectif qui touche directement les administrés. Elle contribue à une gestion efficace et en adéquation avec les attentes des parties prenantes et renforce la coopération entre les différents acteurs et assure une meilleure prise en compte des enjeux locaux.
Mr **Manfredi Daniel** a été désigné pour représenter la commune.

Reconduction Carte Avantages Jeunes

Cette carte vise à améliorer le quotidien des jeunes de moins de 30 ans en leur offrant un large éventail de réductions (loisirs, culture, vie pratique, solidarité, commerce, etc…).
L'opération est renouvelée cette année, les bénéficiaires de la carte Avantages Jeunes doivent impérativement être âgés de moins de 30 ans et être inscrits sur liste électorale pour les 18 -30 ans)

LES INSCRIPTIONS DOIVENT PARVENIR EN MAIRIE **AVANT LE 15 AOUT**

Communication sur l'îlot de sénescence du Mont Bergeret

Madame Nadine Enderlin fait une présentation de Natura 2000 et de l'intérêt d'un îlot de sénescence sur la commune, ainsi que les conditions « d'entrée ».
Mme Enderlin se charge de demander des devis pour les panneaux de communication (au nombre de 3). Ils seront installés par François, notre agent technique communal.
Point sur cette présentation en pièce jointe.

Questions diverses

- Point sur le financement du Pont du Ranch

BONNE NOUVELLE ! Nous avons été informés il y a quelques semaines que M le Préfet accepte de financer les travaux de remplacement du pont du Ranch via la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 20%.
Le financement du pont est alors assuré avec au total 80% de subventions. Le reste à charge pour notre commune ne devrait pas dépasser 170 000 €.

➢ Plan Communal de Sauvegarde

Dans le cadre de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de Myon, nous recensons la population nécessitant une attention particulière :
- Personnes porteuses de handicap (malentendant, non voyant, à mobilité réduite…)
- Personnes sous assistance médicale ou bénéficiaires de soins
- Personnes isolées et/ou sans moyen de locomotion
- autres….

Vous trouverez en pièce jointe, *la fiche d'inscription* à retourner en Mairie, sinon merci de bien vouloir vous faire connaître directement auprès de Mme le Maire (06 37 04 23 72).

➢ Convention avec le Syndicat Forestier

La rédaction de la convention de mise à disposition de Mr Gineston François ne correspondait pas aux attentes du Syndicat Forestier Bolandoz Myon. Suite au rendez-vous du 04/06/26, il a été convenu d'élargir le périmètre de travail à 10 km autour de la commune de Myon. Mme le Maire valide ce changement.

➢ La Ronde de l'Espoir

Depuis 1991, La Ronde de l'Espoir collecte des fonds pour la recherche contre le Cancer, soutient les familles, redonne de l'espoir, promeut le sport-santé. La ronde de l'espoir parcourt à vélo trois jours durant, en septembre, environ 500 km au travers du Doubs. L'association demande à la commune de Myon d'accueillir les cyclistes le **Dimanche 6 Septembre** et de leurs offrir une collation.
Le conseil municipal valide cette demande à l'unanimité des présents.
Plus d'informations vous seront communiquées à la rentrée de Septembre.

INFORMATIONS DIVERSES

Recensement pour la commande de plaques de numérotation

Dans le cadre de l'adressage de la commune, un recensement est organisé afin d'identifier les habitants ne disposant pas d'une plaque de numéro d'adresse.
Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître auprès de la mairie avant le **15/07** en précisant leur nom, leur adresse et le numéro attribué à leur habitation.
Ce recensement permettra d'estimer les quantités nécessaires et d'organiser une commande groupée.
Nous vous remercions de votre participation.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire
Vionnet Sarah

Le secrétaire
Cuny Elodie

MAIRIE DE MYON
(Doubs)